

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'ABLON-SUR-SEINE

Date de convocation : 23 février 2024

Date d'affichage : 22 février 2024

Nombre de conseillers : en exercice /\_29\_/ présents /\_25\_/ votants /\_29\_/

### L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, LE VINGT NEUF FÉVRIER

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Éric GRILLON, Maire.

Présents : É. GRILLON, J-B. PAUL, P. ROUYER, C. QUÉRO, L. FORICHON, C. BEUDIN, D. GONÇALVES, N. MONZON, M. FERNANDEZ, G. BORRELLY, J. BUISINE CORLOBÉ, C. TIPHINEAUD, E. BIANAY-BALCOT, J. QUEIJO, M. GRIMONT, , S. JUGAL, T. BAYRAK, M. LE GOFF, V. MOREAU, D. ASSO, S. QUINTYN, C. SILVA, V. BAYOUT, M. SEMADENI, C. CONTAMIN

Absents représentés :	C. MOYNIÉZ	procuration à	M. FERNANDEZ
	P. QUÉRO		É. GRILLON
	M. ALOUI		P. ROUYER
	S. SABLITCH		S. JUGAL

Secrétaire de séance : Patrick ROUYERL est désigné, à L'UNANIMITÉ, par le Conseil Municipal.

### OBJET : RAPPORT ANNUEL D'UTILISATION DU FONDS DE SOLIDARITÉ DE LA REGION D'ÎLE DE FRANCE (FSRIF) – EXERCICE 2023

**VU** la Loi n° 91-429 du 13 mai 1991 instituant un Fonds de Solidarité des communes de la Région d'Île de France,

**VU** l'article L-2531-16 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** l'arrêté portant attribution au titre du Fond de Solidarité des communes de la région d'Île de France notifié par le préfet de la Région d'Île de France en date du 14 juin 2023 pour un montant de 424 134.00 €,

**VU** l'avis de la Commission Ressources en date du 27 février 2024,

**CONSIDÉRANT** qu'un rapport sur l'utilisation des dotations de solidarité doit être présenté chaque année au Conseil municipal,

**CONSIDÉRANT** que les recettes provenant de ce Fond ont permis à la commune de développer des actions d'amélioration et de développement social urbain.

**Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Laurent FORICHON,**

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré à L'UNANIMITÉ,**

**DÉCIDE** de prendre connaissance du rapport d'utilisation du FSRIF pour l'exercice 2023 :

		Nature de l'opération				
(I) Domaine d'intervention (sportif, culturel, logement...)	(II) Localisation	(III) Investissement : Construction, travaux, acquisition de matériels	(IV) Fonctionnement : Subvention à une association, animation...	(V) Montant global HT	(VI) Dont F.S.R.I.F NET	(VII) % (VI) /(V)
Politique d'intervention relative à la culture	Espace Culturel Alain Poher  7 Avenue Auguste Duru Ablon-sur- Seine	Travaux de rénovation thermique de l'espace culturel	0 €	513 090,60 €	143 071,24 €	28 %
Politique d'intervention relative à l'environnement	Jardin Partagé « Le Pa'Radis »  25 Rue Henri Dunant Ablon-sur- Seine	Travaux d'aménagement d'une parcelle communale à destination de jardins partagés	0 €	351 328,46€	281 062,77 €	80 %
				864 419, 06€	424 134,00 €	50 %

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à l'exécution de cette délibération.

**PRÉCISE** que la présente délibération sera transmise à :

- Madame la Préfète du Val-de-Marne
- Monsieur le Président de l'Établissement Public Territorial Préfet Grand-Orly Seine Bièvre
- Madame la Trésorière Principale d'Orly

**CERTIFIÉ CONFORME AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS.**

Fait à Ablon-sur-Seine, le 1<sup>er</sup> mars 2024

M. le Maire d'Ablon-sur-Seine serait  
obligé envers Mme la Préfète de bien vouloir  
porter à sa connaissance s'il a l'intention  
de déférer la présente décision devant la  
juridiction compétente.

*Date départ préfecture le*

*Certification exécutoire le*

*Date d'affichage le*

*Conseil municipal du 29 février 2024*



Éric GRILLON  
Maire d'Ablon-sur-Seine

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte. Celui-ci peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa notification et / ou publication.

REÇU EN PREFECTURE

le 04/03/2024

Application agréée E-legalite.com